

**Rapport relatif aux économies d'échelle
et aux suppressions des doubles emplois pour l'exercice 2021**

L'article 26 bis §6 de la loi organique stipule que « *Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale. [...]* »

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté, et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils. [...] »

Les travaux parlementaires précisent :

« Des économies peuvent résulter de l'usage en commun des services d'appui tels que l'informatique, un service d'entretien, une imprimerie. Elles peuvent trouver leur source dans le développement coordonné de services ou encore dans une meilleure répartition des tâches. Le comité de concertation devra préconiser les modalités d'exécution des économies d'échelle et de mise en œuvre des recommandations. »

En 2021, la coopération entre la Ville et le CPAS s'est encore approfondie.

Le rôle de ce rapport est d'éclairer les mandataires publics ainsi que la population spadoise sur les synergies actuelles et à venir.

1. Administration générale

Le poste de Directrice Financière, partagé entre la Commune et le CPAS, se traduit par une économie de 65% sur le montant du salaire dans le budget du CPAS... mais en fait une économie pour la collectivité spadoise. Plusieurs années de fonctionnement sans problème confirment le bien-fondé de cette décision. Outre l'avantage financier d'une gestion coordonnée des deux "Caisses", l'avantage humain d'une excellente collaboration entre les deux administrations se révèle être un atout majeur également. En effet, la coordination et la concertation entre les deux entités par de très fréquents contacts et échanges d'informations préalables aux actes administratifs permet une plus grande efficacité dans leur rédaction et plus de rapidité dans leur application, mais aussi d'apporter plus efficacement des réponses aux différents actes et rapports administratifs nécessaires au bon fonctionnement des deux structures.

La collaboration instaurée au début de la crise du COVID a continué : mise en commun des plans, échanges de vues, etc.

Le CPAS et la Ville ont réalisé plusieurs mises en commun des ressources :

- a) L'organisation d'un CPPT commun et la désignation d'un conseiller en prévention commun ville et CPAS.
- b) La mise en commun des ressources humaines concernant l'élaboration des budgets, modifications budgétaires : réunions communes, transmission des informations, ...
- c) Engagement d'un ouvrier en contrat article 60§7 avec mise à disposition (gratuite) au service des plantations.
- d) Marché commun pour l'entretien et les réparations liées au chauffage.
- e) Aide de l'informaticienne pour l'organisation de plusieurs marchés du CPAS : VPN, contrat de maintenance informatique, centrale téléphonique.

- f) Intégration du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Spa au CPAS : reprise de la mission pour le plan 2020-2025 et mise à disposition de deux agents communaux au CPAS à partir du 1^{er} janvier 2020.
- g) Contacts réguliers entre les DG des deux institutions, notamment via leur participation au CODIR de l'autre institution.
- h) Interventions de l'informaticienne communale au CPAS.
- i) Aide des ouvriers de la Ville pour le transport de marchandises destinées à St Vincent de Paul, membre du pôle social.

2. Travaux

L'entretien du parc entourant le CPAS, des travaux d'entretien et de petites réparations nécessitant un outillage spécialisé, ou l'achat de matériel, par exemple électrique, via les fournisseurs de la Ville, ont permis de réaliser encore cette année, outre une économie substantielle en matière d'investissement dans du matériel lourd ou spécifique, une économie et souvent une plus grande rapidité d'exécution.

Projet de bâtiment commun. La Ville et le CPAS ont visité, ensemble, plusieurs bâtiments rassemblant des communes et CPAS et une réflexion approfondie pourra désormais être menée quant au nouveau bâtiment.

Création d'un parc canin avec l'aide des ouvriers de la Ville. Le parc a malheureusement été fortement endommagés par les inondations.

Le service « mécanique » de la Ville vient en soutien pour l'entretien de la camionnette du CPAS.

Suite aux inondations qui ont durement touché, entre autres, le CPAS, les services techniques de la Ville sont intervenus à de multiples reprises au CPAS, notamment pour que l'installation électrique soit modifiée afin de permettre l'installation de canons à chaleur triphasés (le CPAS n'ayant plus de chauffage suite aux inondations). De même, le CPAS a grandement collaboré avec la Ville lors des inondations (ouverture d'un centre pour les personnes sinistrées, gestion des aides et des dons, etc.).

Les services techniques de la Ville ont aidé à la sécurisation des anciens bâtiments du CPAS (obturation des fenêtres).

3. Fournitures d'énergies

En matière de fournitures d'électricité, de carburants pour les véhicules et de mazout de chauffage, l'entretien du chauffage, la participation du CPAS aux marchés conjoints lancés avec la Ville a permis cette année encore des économies par le biais de remise plus importante sur les prix officiels.

4. Enfance, famille et enseignement

Bien que n'étant pas à proprement parler une organisation de la Ville, le CPAS participe aussi à l'aide à l'enfance en hébergeant une structure d'aide aux devoirs mise sur pied par un groupe de bénévoles spadois.

5. Divers

Notons également que le CPAS met à disposition de la Ville des locaux dans ses bâtiments, que la Ville loue au club de pétanque de Pepinster.

6. Conclusion



Centre Public d'Action Sociale de Spa

Rue Hanster, 8 à 4900 Spa

Si les économies d'échelle immédiates ont déjà largement été menées à bien, des pistes existent encore pour aller plus loin.

Tout est possible et la créativité devra être de mise pour atteindre les économies d'échelle nécessaires au bon fonctionnement de nos deux administrations. Dans l'immédiat, nous pensons par exemple à la gestion de certains marchés publics du CPAS par l'administration communale, mieux équipée en termes humains et logiciels que le CPAS, ou encore à du contrôle interne qui pourrait être effectué entre des agents très spécialisés de la Ville et du CPAS.

Cela dit, la principale source de synergie à venir ne peut être que le rassemblement à venir des deux administrations au sein d'un même bâtiment.